



## ENQUETE PUBLIQUE

### ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**Concerne** : La demande de permis unique de classe 2 de VDRT SA, rue Bon Air 36 à 1470 GENAPPE, pour aménager un terrain, construire et exploiter un centre de regroupement, de tri, de pré-traitement (de déchets inertes et de terres excavées) et de valorisation de déchets inertes (centrale à béton) et un centre logistique de camions (zone de lavage, zone de ravitaillement et zone de parking) – plans modificatifs. L'enquête publique se déroule conformément à la demande du SPW ARNE Département des Permis et Autorisations – Recours du 30 juillet 2025 suite à l'introduction par le demandeur d'un complément relatif à la mobilité (étude de comptage actualisée) dans le cadre de la procédure de recours initié le 14 avril 2025 suite au refus du 20 mars 2025 du permis unique. Références SPW ARNE : le n° de dossier de recours est 10019662 et le n° de dossier de première instance est 10017429.

Projet de catégorie C (projet sans étude d'incidences sur l'environnement).

**Localisation** : rue de la Machine à 6041 CHARLEROI (Gosselies)

**Autorité compétente** : Le Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 20 août 2025	Le 25 août 2025	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 8 septembre 2025 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles <a href="mailto:environnement@pontacelles.be">environnement@pontacelles.be</a>

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est également organisée sur le territoire de la Ville de Charleroi. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Thierry VAN DAMME : 0493/17.80.83 ou [thierry@vandamme-vdrt.be](mailto:thierry@vandamme-vdrt.be) ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations – Recours : contact technique : [eric.dereydt@spw.wallonie.be](mailto:eric.dereydt@spw.wallonie.be) et contact administratif : [alexandra.parmontier@spw.wallonie.be](mailto:alexandra.parmontier@spw.wallonie.be) ;
- du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction juridique, des Recours et du Contentieux : [laurence.tilmans@spw.wallonie.be](mailto:laurence.tilmans@spw.wallonie.be) ;
- du service Permis d'environnement de la Ville de Charleroi : 071/86.39.29 ou [permisenvironnement@charleroi.be](mailto:permisenvironnement@charleroi.be) ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be).

A Pont-à-Celles, le 8 août 2025.

Le Directeur général

G. CUSTERS



La Bourgmestre f.f.

I. KAIRET-COLIGNON